

# URBANISME SENSIBLE AUX DIFFÉRENCES DE GENRE

**RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES ACTEURS ET  
DES ACTRICES DE L'URBANISME À GENÈVE**

Par les étudiant-es et les enseignant-es de la clinique d'analyse sociale

**SocioBrief 2023 n°8**



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**AUTEUR-ES / Bohantov Dorina, Cattacin Sandro, Cornut Thomas, Dalphin Théo, De Marchi Alice, Duval Julie, Gamba Fiorenza, Massard Julien, Muhaj Ermelinda, Vital Videira Sylvane, Waeber Olivier, Yetim Selin.**

Citation conseillée: Waeber, O., Cattacin, S., Gamba, F. et al., *Urbanisme sensible aux différences de genre. Recommandations à l'attention des acteurs/trices de l'urbanisme à Genève*, Genève : Université de Genève (SocioBrief n°8)

*Les auteur-es sont seul-es responsables de leurs analyses et arguments.*

ISSN: 2673-2742 – Une publication de l'Institut de Recherches Sociologiques (IRS)

Publication en ligne: [www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociobrief](http://www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociobrief)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>AXE 1 / OUVRIR LA VILLE ET SES SYMBOLES</b> .....	<b>7</b>
<b>Recommandations</b> .....	<b>9</b>
<b>1 / Transformer le paysage mémoriel et artistique urbain pour inclure les genres minorisés et invisibilisés</b> .....	<b>9</b>
<b>2 / Mettre en place une signalétique déconstruisant les normes et visibilisant les différences de genre.</b> .....	<b>9</b>
<b>3 / Sensibiliser aux violences et pratiques discriminantes, par des interventions disruptives</b> .....	<b>9</b>
<b>4) Proposer un label incitatif pour une ville « sensible au genre »</b> .....	<b>10</b>
<b>AXE 2 / ASSURER LA PARTICIPATION AU PROJET URBAIN</b> .....	<b>11</b>
<b>Recommandations</b> .....	<b>13</b>
<b>5) Garantir la reconnaissance et l'écoute des personnes à risque de discriminations</b> .....	<b>13</b>
<b>6) Renforcer la représentation des différences dans les pratiques décisionnelles de planification urbaine</b> .....	<b>13</b>
<b>7) Former les acteurs/trices aux questions de genre et consulter les personnes expertes</b> .....	<b>13</b>
<b>AXE 3 / AMENAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN ET APPROPRIATIONS EN TOUS GENRES</b> .....	<b>14</b>
<b>Recommandations</b> .....	<b>15</b>
<b>8) Réserver des plages horaires d'utilisation en mixité choisie de certains lieux de la ville</b> .....	<b>15</b>
<b>9) Dédifférencier l'espace public pour le rendre plus inclusif</b> .....	<b>15</b>
<b>10) Faciliter la mobilité de toutes les personnes usagères de la ville.</b> ....	<b>15</b>
<b>AXE 4 / HABITER LA VILLE EN SÉCURITÉ</b> .....	<b>17</b>
<b>Recommandations</b> .....	<b>18</b>
<b>11) Améliorer la visibilité dans l'espace public</b> .....	<b>18</b>
<b>12) Encourager l'agir citoyen et les comportements solidaires</b> .....	<b>18</b>
<b>13) Déconstruire les sentiments de peur et d'insécurité</b> .....	<b>18</b>
<b>REMARQUES CONCLUSIVES</b> .....	<b>19</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>21</b>

## INTRODUCTION

La ville se caractérise par la promesse de liberté et d'émancipation. Pour faciliter sa réalisation, la ville produit et offre l'accès à des services de tout type et des ressources spécialisées. L'espace urbain de cette ville ouverte est partagé, supposément accessible et ouvert aux multiples usages d'individus et groupes aux conditions sociales et modes de vie différents. Dans un contexte d'individualisation et d'augmentation des mobilités, les villes contemporaines font face à une diversification de cette hétérogénéité (Vertovec, 2007 ; Tasan-Kok et al., 2014), qui offre autant de défis que d'opportunités pour les pratiques de gouvernance urbaine (Sassen, 2002). En abordant la ville contemporaine par une perspective de genre, peut-on affirmer qu'elle est ouverte et accessible à toutes les personnes indépendamment de leurs différentes identités et expressions de genre ? Comment les normes des rapports de genre se matérialisent-elles dans l'espace urbain puis conditionnent-elles en retour les relations sociales ? Dans quelle mesure les processus actuels de planification urbaine intègrent-ils ces questions, et comment peut-on améliorer la reconnaissance des différences de genre ? Telles sont certaines des questions qui ont guidé cette enquête de la *Clinique d'analyse sociale* de l'Université de Genève au semestre de printemps 2022, ayant pour objectif de formuler des recommandations pour contribuer au développement d'une approche de *planification urbaine sensible aux différences de genre*<sup>1</sup>.

Les différences de genre furent historiquement éclipsées par la neutralité supposée des espaces urbains conçus dans une vision universaliste de l'aménagement, niant de fait des besoins divers tout en renforçant un ordre social genré. Malgré une large prise de conscience et une progressive intégration des questions de genre dans la gouvernance des villes depuis les années 1990<sup>2</sup>, les recherches actuelles issues des études urbaines et des études genre soulignent la persistance du caractère masculin et hétéronormatif de l'espace urbain qui tend à discriminer et exclure les identités de genre minorisées (Raibaud, 2015 ; Tummers, 2015 ; Faure et al., 2017 ; Debonneville et Lieber, 2021). Ces études soulignent la nécessité d'une prise en compte du genre à tous les niveaux ce qui se traduit dans les pratiques et instruments des personnes et organisations actrices de l'urbanisme, tout en tenant compte des interactions et combinaisons avec d'autres facteurs de discrimination tels que l'origine ou le niveau socio-économique dans une perspective intersectionnelle (Lieber, 2020)<sup>3</sup>. Ce faisant, l'approche par le genre constitue une entrée privilégiée pour l'analyse et la réduction des multiples facteurs d'oppression

---

<sup>1</sup> L'enquête s'inscrit également dans le projet de recherche [\*Difference-oriented Urban planning : a comparative analysis\*](#) financé par le Fonds National Suisse de la recherche scientifique, qui a pour objectifs d'étudier l'impact sur l'inclusion sociale des concepts et pratiques d'urbanisme visant à gérer la pluralité des conditions sociales et usages de la ville.

<sup>2</sup> Les villes de Vienne, Berlin et Barcelone font figure de pionnières dès le début des années 1990 par l'intégration des questions de genre à tous les niveaux du processus de planification et d'aménagement de la ville (pour le *gender mainstreaming* à Vienne, voir Bauer 2009, pour Berlin voir Chestnutt et al. 2011).

<sup>3</sup> Le concept d'intersectionnalité proposé par Kimberlé Crenshaw (1989) connecte le genre avec d'autres catégories de division sociale (initialement juridiques) qui interagissent et s'imbriquent pour renforcer les dynamiques d'oppression et favoriser les membres dominants de la société. Il « se réfère plus largement à la réflexion politique concernant la situation des individus subissant simultanément plusieurs formes de domination » (Debonneville et Lieber 2021, p.88).

matérialisés dans l'espace urbain, dans le but de favoriser l'égalité et le respect des styles de vie et des usages pluriels d'une ville ouverte et accessible à toutes et tous.

Dans le contexte spécifique de la ville de Genève et son agglomération urbaine, on observe une persistance des dynamiques d'oppression basées sur le genre, en dépit d'une volonté des autorités communales et cantonales de réduire les discriminations et inégalités dans l'espace urbain, sa planification et son aménagement<sup>4</sup>. Pour favoriser l'égalité entre les genres, la Ville de Genève a adopté en février 2019 le plan d'action *Objectif zéro sexisme dans ma ville* (OZSV), dans lequel elle s'engage à développer un espace public inclusif et égalitaire qui prenne en compte la diversité des pratiques de la ville. Dans ce cadre, une enquête menée par une équipe de recherche de l'Université de Genève a mis en évidence la « grande variété des contraintes et des ressources dont (les femmes) disposent pour occuper et s'approprier l'espace public (genevois) », qu'elles considèrent comme insécure et dédié par défaut au passage et à la circulation, tout comme certaines « formes d'exclusion encore trop peu reconnues » (Lieber et al., 2020 : 1)<sup>5</sup>. Les autrices du rapport relèvent par ailleurs que les contraintes d'accès et d'usage de l'espace public genevois sont structurées par une imbrication des rapports de pouvoir, soulignant l'importance d'une approche intersectionnelle également à Genève<sup>6</sup>.

Prenant comme point de départ ces constats sociologiques et les actions existantes dans le contexte genevois en complément d'une revue de littérature scientifique, notre enquête qualitative a permis de dresser un état de la situation à Genève en 2022, soit trois ans après le lancement du plan d'action OZSV. Suivant un mode de réflexion collective inspiré des groupes de pression politique, notre étude de contexte a rassemblé les savoirs et points de vue de personnes observatrices et actrices de l'urbanisme et des questions de genre, autant que les savoirs situés et expériences de personnes usagères quotidiennes de l'espace urbain genevois dans une « logique de requalification de la parole, des intérêts et des pratiques de certain-es dans la production de la ville » (Lieber et al., 2020, p.10). Les méthodes employées combinent l'étude de contenus documentaires, d'expositions et de conférences, les entretiens et promenades auto-ethnographiques. Au total, douze entretiens furent menés avec des personnes expertes issues des administrations publiques, de l'académie et des associations représentant les minorités sexuelles et de de genre<sup>7</sup>, puis une dizaine avec des personnes usagères de l'espace public genevois si possible représentant la diversité des expressions de genre.

---

<sup>4</sup> À l'échelle cantonale, le Bureau pour la Promotion de l'Egalité et de prévention des Violences (BPEV) œuvre depuis sa création en 1987 (nommé alors bureau de l'égalité), par une volonté conjointe des milieux associatifs et politiques. Le service Egalité – Agenda 21 de la Ville de Genève est quant à lui actif à l'échelle communale sur ces mêmes enjeux.

<sup>5</sup> Cette enquête a observé les pratiques qu'ont les femmes dans l'espace public genevois, donnant la parole à quatre-vingts usagères de la ville. Le rapport *Genève, une ville égalitaire ?* publié en 2020 proposait une série d'observations et de recommandations politiques, qui soulignent la persistance du caractère masculin et hétéronormatif de l'espace public genevois.

<sup>6</sup> Un second rapport publié en 2022 par l'UNIGE et la Ville de Genève dresse un état des lieux des monuments de l'héritage raciste, colonial et esclavagiste dans l'espace public de la Ville de Genève, dans le but de favoriser la réflexion des autorités pour étoffer leurs moyens d'action. La question de la justice de genre y est présentée comme faisant partie intégrante de l'analyse des formes de racismes et discriminations (Mohamedou et Rodogno 2022, p.8).

<sup>7</sup> Nous remercions les personnes expertes consultées : Sarah Droz (Ingénieure, LARES Romandie), Antonio Hodgers (Conseiller d'Etat en charge du Département du Territoire, Etat de Genève), Matthias Lecoq (Chef de projet en participation au DT), Francesco Della Casa (Architecte cantonal de Genève), Héloïse Roman (Chargée de projet pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, service Agenda21, Ville de Genève), Laurent Matthey (Professeur à l'IGEDT, UNIGE), Marylène Lieber

Le travail d'analyse et de discussion collective a mené à la formulation d'une série de treize recommandations concrètes qui s'adressent aux acteurs et actrices de l'urbanisme et de l'aménagement urbain désireux/ses de relever les défis et saisir les opportunités d'une planification urbaine inclusive, sensible aux différences de genre. Ces résultats furent enfin commentés par sept personnes observatrices spécialisées<sup>8</sup> lors d'une conférence du *Forum sociologique 2022*, permettant d'affiner nos propositions qui se veulent ouvertes et adaptables aux situations diverses rencontrées dans la pratique de l'urbanisme.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des personnes et collectifs qui ont contribué à cette recherche. Pour la relecture attentive de cette brochure et leurs remarques éclairantes, nos vifs remerciements vont au comité scientifique du SocioBrief ainsi qu'à la Prof. Marylène Lieber, directrice de l'Institut des études genre à l'UNIGE, et à Colette Fry, directrice du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) à l'Etat de Genève.

Les treize recommandations sont regroupées en *quatre axes d'action*. *Le premier axe* concernant la ville et ses symboles vise à renforcer les actions de sensibilisation tout comme le travail sur le paysage symbolique urbain, encore largement masculin et hétéronormatif. *Le second axe* développe des mesures de participation au projet urbain pour inclure dans ce processus politique les différents savoirs tirés de l'expérience des minorités sexuelles et de genre peu représentées ou absentes des dispositifs participatifs actuels. *Le troisième axe* propose des mesures d'aménagement pour permettre l'appropriation<sup>9</sup> de l'espace urbain par toutes et tous, tandis que *le quatrième axe* aborde les enjeux de sécurité objective et subjective, incontournables pour créer une ville à la fois sûre et ouverte.

---

(Professeure en études genre, UNIGE), Isabella Pezzini (Professeure de sémiotique, Université Sapienza à Rome), Nicolas Croquet (Concepteur d'actions culturelles inclusives et participatives, FBI Prod.), Carolina Topini (Co-présidente de l'association L'Estime), Effie A. Nolasco (Pôle Trans de l'association 360).

<sup>8</sup> Nous remercions les personnes observatrices consultées : Blaise Dupuis (Coordinateur du centre de compétences UrbanHub, UNIGE), Nerea Viana Alzola (Doctorante en sociologie urbaine, UNIGE), Laurent Matthey (Professeur au GEDT, UNIGE), Isabella Pezzini (Professeure de sémiotique à l'Université Sapienza de Rome), Théo Alegrezza (Journaliste à la Tribune de Genève, spécialiste politiques en Ville de Genève), Colette Fry (Directrice du BPEV à l'Etat de Genève), André Klopmann (Secrétaire général adjoint au Département de la cohésion sociale, Etat de Genève).

<sup>9</sup> Le terme d'*appropriation* fait ici référence à l'usage et investissement personnel de l'espace, dans le sens utilisé par Michel De Certeau (1991) pour décrire les tactiques d'appropriation d'un espace urbain planifié pouvant être structurellement inapproprié à la variété des usages communs.

# **AXE 1 / OUVRIR LA VILLE ET SES SYMBOLES**

**CONSTAT / La ville contemporaine est encore le lieu des symboles masculins et de la binarité de genre, qui invisibilisent la multiplicité des genres et leur contribution à l'histoire collective, tout en renforçant les normes dominantes des rapports de genre. Les monuments et la nomenclature du paysage mémoriel et artistique urbain célèbrent majoritairement l'histoire masculine et patriarcale, tandis que la signalétique dans l'espace public tend à invisibiliser certains genres tout en renforçant la binarité entre hommes et femmes. Par exemple, tandis que la signalétique des passages piétons évoque un modèle standard masculin supposément neutre, celle des toilettes publiques se base sur une binarité de genre qui peut induire un imaginaire et normer des comportements.**

**Par ailleurs, des violences et pratiques symboliques de domination telles que les interpellations agressives, injures et leur redondance contribuent à rappeler un imaginaire d'infériorité aux genres minorisés et favorise l'intériorisation de ce statut (Eribon, 2000).**

**En ville de Genève en 2019, les autorités ont entrepris un processus de féminisation de la nomenclature des rues, prévoyant un changement de dénomination de 100 rues genevoises dans un délai de trois ans. La démarche approuvée par le canton faisait suite au projet *100Elles\**, pensé et réalisé par l'association féministe l'Escouade qui a choisi cent femmes remplissant les critères officiels pour obtenir une rue à leur nom, dans une logique intersectionnelle et sur des critères de sélection non genrés : les personnes doivent avoir marqué de manière pérenne l'histoire de Genève et être décédées depuis plus de dix ans. Avec moins d'un dixième des rues portant des noms de femmes actuellement, leur présence dans le paysage historique commun semble encore minime.**

Par ailleurs, cette démarche reste ancrée dans une conception binaire du genre avec des symboles qui peuvent renforcer les rapports de genres basés sur la domination, plus encore par le biais des monuments et œuvres d'art dans l'espace public. Ces derniers rendent majoritairement hommage à des hommes reconnus, en situation de puissance et virilisés, comme la statue du général Dufour à la place De Neuve et celles du mur des Réformateurs. Ces hommes sont souvent liés à l'histoire raciste et coloniale de la Suisse, évoquée par les bustes de Carl Vogt, de Gustave Moynier et celui d'Emile Yung notamment. Les statues de femmes se réfèrent en général à des inconnues, des figures anonymes d'un idéal féminin issu de l'imaginaire masculin hétérosexuel, souvent dans des postures lascives et dénudées. C'est le cas de la statue de La Brise au port des Eaux-Vives ou de l'œuvre Clémentine au Bourg-de-Four.



## Recommandations

### 1 / Transformer le paysage mémoriel et artistique urbain pour inclure les genres minorisés et invisibilisés.

Par la transformation progressive de la nomenclature des rues, l'action critique sur les monuments actuels et la multiplication des hommages aux personnes s'identifiant aux minorités de genre, il est possible d'atténuer les rapports de genre basés sur la domination et les injonctions à la binarité qui norme des comportements sexistes. La Ville et le canton de Genève ont saisi cet enjeu en amorçant un processus de féminisation des noms de rues. Nous recommandons une poursuite de cette initiative dans une perspective intersectionnelle, qui intègre la multiplicité des genres minorisés, mais aussi l'apport des différentes classes sociales et de la migration, tout en questionnant l'histoire raciste et coloniale de Genève<sup>10</sup>. Nous recommandons également la mise en place de groupes de réflexion autour des monuments et statues, visant des actions transformatives<sup>11</sup> à même d'atténuer les normes de genre et ouvrir le paysage mémoriel aux personnes s'identifiant aux minorités, afin de reconnaître leur participation à l'histoire collective.

### 2 / Mettre en place une signalétique déconstruisant les normes et visibilisant les différences de genre.

La signalétique renvoie à l'omniprésence masculine dans l'espace public, par les modèles utilisés qui figurent exclusivement des silhouettes d'hommes. Cela renforce l'invisibilisation d'autres genres dans l'espace public et, par extension, participe à la reproduction et la justification des rapports de genres basés sur l'oppression. Une signalétique incluant une multiplicité de genres permettrait de favoriser la visibilité des genres dominés et de déconstruire les normes de genres. Dans le cadre du plan d'action municipal contre le sexisme et le harcèlement dans l'espace public (OZSV), la Ville de Genève a saisi cet enjeu en féminisant 250 panneaux de signalisation en accord avec l'Office cantonal des transports, avec une déclinaison de six nouveaux pictogrammes pour éviter les messages stéréotypés. C'est pourquoi nous recommandons de poursuivre ces efforts pour l'ensemble de la signalétique urbaine à l'échelle du canton, tout en ouvrant ces espaces symboliques à la diversité des genres, des habilités et des publics.

### 3 / Sensibiliser aux violences et pratiques discriminantes, par des interventions disruptives

Les violences de genre dans l'espace public peuvent prendre des formes variées : physiques, psychologiques, sexuelles ou symboliques. Elles ont pour conséquence de sanctionner les victimes et rappeler leur place dans l'ordre sexué (Debonneville et Lieber, 2021), pouvant conduire à limiter l'accessibilité de la ville pour une partie de la population. Dans ce contexte, le renforcement des actions et pratiques de sensibilisation peut

---

<sup>10</sup> Certains noms de rue féminisés sont à questionner pour la participation de femmes à l'histoire raciste de Genève, telle que la rue en hommage à Marguerite Dellenbach, ethnologue férue d'anthropométrie qui a mené des études de classification des races humaines aux côtés d'Eugène Pittard (Mohamedou et Rodogno, 2022, p.67).

<sup>11</sup> Le spectre d'actions recommandées sur le mémoriel public englobe la recontextualisation (plaques informatives) *in situ* ou avec déplacement, le doublement (par un monument de nature opposée), le voilage temporaire ou permanent (acte symbolique et artistique pour signifier que l'espace public est problématique), le vacillement (indiquer physiquement sa remise en question) et le dépassement (réflexion sur de nouveaux lieux et objets de commémoration inclusive) (Mohamedou et Rodogno, 2022, p.139).

favoriser une égalité de reconnaissance entre les différents genres dans l'espace public, et ainsi contribuer à un égal droit à la ville *de facto*. Sensibiliser à certaines formes de violence dans l'espace public est une manière de lever la banalité qui pèse sur certaines pratiques symboliques excluantes (Lieber et al., 2020).

C'est pourquoi nous recommandons de renforcer et développer les événements et actions de sensibilisation aux violences ou pratiques discriminantes, en combinant systématiquement le genre aux autres facteurs de discrimination. Cela peut passer par des actions ponctuelles telles que l'organisation d'événements autour des différences, et par un travail continu de sensibilisation et médiation en partenariat avec des travailleurs et travailleuses sociales, en particulier la nuit. Ces actions nécessitent le soutien et la valorisation d'associations et collectifs actifs dans ce domaine, notamment artistiques. Une sensibilisation efficace pour bousculer l'ordre de genre passe en effet par des interventions disruptives qui remettent en question l'apparente neutralité de l'espace urbain, avec une dimension créative et performative. Le volet de sensibilisation du plan d'action OZSV lancé par la Ville propose notamment des formations à l'autodéfense, et soutient depuis l'été 2022 l'association *We Can Dance It*, qui déploie un dispositif de sensibilisation dans les lieux de fête et de rassemblement en ville de Genève pour discuter et échanger autour des problématiques de genre et de violences sexistes et sexuelles. Nous recommandons de renforcer ces soutiens, développer leur approche intersectionnelle et leur présence continue dans l'espace public.

#### 4) Proposer un label incitatif pour une ville « sensible au genre »

Un label « sensible au genre » (*gender sensitive*) décerné aux villes peut être un outil pour récompenser les efforts d'urbanisme en vue d'une plus grande sensibilité aux questions d'identité de genre et, par ce biais, inciter la mise en œuvre d'actions et de politiques urbaines plus inclusives. Il existe en Suisse et à Genève divers labels décernés aux entreprises et organisations qui favorisent un environnement de travail inclusif. Parmi ces labels et certifications, le *Swiss LGBTI-Label* récompense régulièrement les organismes employeurs pour leur culture d'entreprise ouverte et inclusive leur permettant ainsi de se positionner comme des employeurs progressistes (Swiss LGBTI-Label 2021). En 2021, l'État de Genève est la première administration cantonale à se voir décerner le *Swiss LGBTI-Label*. À l'échelle genevoise, l'association *We Can Dance It* propose également une démarche de labellisation pour encourager les établissements publics et organisations privées à s'engager pour l'égalité et la diversité d'identités de genre, dans le respect de la Loi sur l'égalité (LEg)<sup>12</sup>. C'est pourquoi nous recommandons de mettre en place une certification inspirée de ces labels professionnels et associatifs, qui récompensera les villes pour leur planification urbaine inclusive favorisant l'égalité des différentes identités de genre.

---

<sup>12</sup> La loi sur l'égalité (LEg) est entrée en vigueur en 1996 au niveau Suisse et vise la promotion de l'égalité dans les faits entre femmes et hommes. Elle s'applique à tous les niveaux de la vie professionnelle et interdit les discriminations directes et indirectes.

# **AXE 2 / ASSURER LA PARTICIPATION AU PROJET URBAIN**

**CONSTAT / La participation au projet urbain est réglée de manière conventionnelle par des instances prévues dans la loi et par des procédures de participation politique. Ces offres présument de l'égalité des chances dans l'utilisation des opportunités de participation. Or, l'inégalité des chances se reflète aussi dans les instruments participatifs. En 2023 à Genève comme ailleurs, il paraît évident que la majorité des projets urbains dont a hérité la population a été pensée et construite à l'aune de normes masculines, validistes et hétéronormées des siècles précédents. Il s'agit donc aujourd'hui de (re-)penser et (re-)bâtir dans une perspective plus inclusive. Un tel projet requiert la participation active de la part des personnes en marge de ces normes, c'est-à-dire les personnes à risque de discrimination, notamment les personnes touchées par la pauvreté, les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les minorités religieuses, les communautés queer et LGBTQIA+, ainsi que toute personne ne se reconnaissant pas comme intégrée dans lesdites normes. Mais pour que soit rendue possible une telle participation, il convient de mettre en place certains garde-fous, garants d'une démarche réellement inclusive.**

**Parallèlement, nous observons aujourd'hui que les acteurs/trices de premier plan dans le domaine de l'urbanisme ne sont pas forcément sensibilisé-es aux problématiques de genre dans leur formation. Celles-ci leur étant étrangères, ils et elles ne les intègrent pas dans leur processus de réflexion et dans leurs pratiques, avec pour conséquence la reproduction d'inégalités de genre. Plusieurs initiatives visant à sensibiliser ces acteurs/trices ont déjà été prises par les autorités genevoises. Au niveau cantonal, le « bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences » (BPEV) œuvre depuis 1986 pour promouvoir l'égalité entre identités de genre, notamment en visant à « déconstruire les stéréotypes de genre et leurs conséquences dans la formation, l'orientation et la vie professionnelle ainsi qu'en termes de représentation dans l'espace public » (BPEV 2022).**

**Mis en place par une volonté conjointe des milieux politiques et associatifs, ce bureau a notamment participé à la promotion d'une représentation égalitaire des hommes et des femmes en politique, dans les milieux professionnels et dans l'espace public ; ainsi qu'à la sensibilisation de la police municipale aux questions de harcèlement et de sexisme. L'Université de Genève tend également à rendre plus accessibles les formations en études genre via des cours en libre accès sur internet, et à sensibiliser ses collaborateurs et collaboratrices aux risques de discriminations.**

**Ces initiatives sont louables, mais les questions de genre restent encore trop peu connues de certains milieux professionnels, notamment les métiers de l'urbanisme. Plusieurs mesures pourraient être prises pour améliorer cela et rendre les aménagements urbains plus inclusifs envers les femmes et, en général, envers les personnes à risque de discrimination. Gardant à l'esprit que l'accès et l'usage de la ville et des espaces urbains en tant qu'espaces publics sont un enjeu de citoyenneté et d'égalité, nous émettons les recommandations suivantes.**

## Recommandations

### 5) Garantir la reconnaissance et l'écoute des personnes à risque de discriminations

La prise de parole des femmes et des minorités (sexuelles et de genre) relève souvent de la prise de risque dans les débats publics, et ce alors même qu'elles sont justement les porte-paroles de sujets occultés. En corollaire, n'ayant pas pu faire entendre leur voix, «les femmes ne jouissent pas de la même emprise spatiale que les hommes dans la ville» (Raibaud, 2015, p.16). Selon une étude française, l'échec des opérations de participation féminine active aux débats sur l'urbanisation relève d'une part du contrôle permanent de leur prise de parole par les autres acteurs (masculins en particulier, et y compris les présidents d'assemblée) et d'autre part du classement arbitraire des priorités, lequel relègue souvent les préoccupations des femmes à la marge du projet politique et urbain (Raibaud, 2015). Nous invitons donc les acteurs concernés à former et garder un regard sensible aux discriminations systémiques – en particulier de genre – dans le contexte des débats publics, notamment ceux ayant trait à la planification urbaine. À cet égard, le partage équitable des temps de parole et la retranscription totale des prises de parole dans les procès-verbaux d'assemblée nous apparaissent comme des mesures nécessaires au respect des diverses opinions exprimées.

### 6) Renforcer la représentation des différences dans les pratiques décisionnelles de planification urbaine

La planification urbaine a été pensée historiquement à travers le prisme de normes uniformes, calquées sur le modèle masculin et hétéronormatif. Or, si la ville de demain se veut celle du plus grand nombre, il convient de prendre en compte les voix de toutes les personnes pour qui la ville n'a jamais été pensée jusque très récemment. À cet égard, nous recommandons aux acteurs/trices du milieu d'assurer une représentation des minorités – sexuelles et de genre notamment - au sein des métiers de l'urbanisme, ainsi que parmi les instances décisionnelles des projets urbains. Dans une logique d'équité, seule une représentation majoritaire des minorités fournirait la garantie solide d'un contre-pouvoir effectif, garde-fou contre les écueils du masculinisme et terreau fertile de la création inclusive. L'émergence actuelle de démarches participatives en urbanisme offre des opportunités pour assurer cette représentation équitable dans la prise de décision.

### 7) Former les acteurs/trices aux questions de genre et consulter les personnes expertes

Les personnes professionnelles de l'urbanisme ne sont souvent que très peu formées dans les problématiques liées aux questions de discrimination de genre et des minorités. Dans la même logique, la non-consultation de personnes expertes des questions de genre ou des minorités font que ces dernières se retrouvent doublement ignorées. Nous recommandons le développement de formations en études genre autant dans les formations et études supérieures qu'ensuite dans la pratique professionnelle (via des formations continues et séminaires). En outre, nous recommandons la consultation de personnes spécialistes des questions de discriminations de genre (associations féministes ou représentant des minorités, professeur-es en études genre, sociologues ou encore géographes) via des tables rondes et groupes de réflexion collective, ou encore des demandes d'évaluation ou de conseils pour un projet d'urbanisme.

# **AXE 3 / AMENAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN ET APPROPRIATIONS EN TOUS GENRES**

**CONSTAT / L'organisation de l'espace public et urbain reflète les rapports de force qui animent notre société. L'aménagement urbain en découlant est de ce fait axé sur les besoins et les caractéristiques des individus détenant le pouvoir, donc notamment des hommes cisgenres et hétérosexuels (Luxembourg, 2020 ; Tummers, 2015). Ainsi se réduisent l'inclusivité de l'espace public et la capacité de toutes les personnes usagères de la ville de s'approprier celui-ci.**

**Sur la vague des initiatives qui ont eu lieu ces dernières années dans les grandes villes européennes, la Ville de Genève a mis en place, en 2019, un plan d'action « Objectif zéro sexisme dans ma ville ». Le projet vise expressément à comprendre quelles sont les pratiques mises en place par les différentes personnes usagères de la ville afin de mieux cerner les dynamiques genrées présentes en son sein, tant au niveau de son organisation que dans la capacité de chacun-e à s'approprier ses espaces, le but étant finalement l'élaboration d'une série d'actions ciblées favorisant l'inclusivité.**

**Bien que de multiples initiatives associatives et institutionnelles aient été lancées, de nombreux espaces restent l'objet de négociations quotidiennes entre divers groupes cherchant implicitement à justifier la légitimité de leur présence.**

## Recommandations

### 8) Réserver des plages horaires d'utilisation en mixité choisie<sup>13</sup> de certains lieux de la ville.

Tel que souligné dans l'introduction, des portions de l'espace public restent soumises à une certaine homogénéité. Cette dernière peut notamment s'abattre sur les personnes exclues de cette majorité voyant alors la légitimité de leur présence leur être dérobée. Il est donc crucial pour ces individus de pouvoir se réunir en des lieux dans lesquels il leur est possible de jouir pleinement de ce que peut offrir la ville, et ce jusqu'à ce que cessent ces asymétries de pouvoir dans l'utilisation de l'espace.

Ceci explique pourquoi, bien qu'une différenciation des espaces selon le genre et les orientations sexuelles soit un idéal à atteindre, nous recommandons cette première mesure qui est destinée à n'être que transitoire. En effet, il ne s'agirait pas de rythmer la ville selon les différences, mais bien de répondre à un besoin impératif face à une non-mixité subie qui reste la normalité. Ainsi pourrait être imaginée une plage horaire en mixité choisie dans des lieux spécifiques comme ceux consacrés aux loisirs et activités sportives auxquels est attribuée une performativité de genre<sup>14</sup>. Une ouverture de ces espaces à la diversité des loisirs et activités pouvant être appréciés par les minorités sexuelles et de genre est aussi nécessaire.

### 9) Dédifférencier l'espace public pour le rendre plus inclusif.

Une grande variété de personnes usagères dans l'espace public reflète l'inclusivité d'un lieu et, par conséquent, d'un espace public qui répond aux besoins des différents individus qui l'occupent, où les rapports hiérarchiques et de force sont neutralisés. Cependant, tel qu'il a été mis en évidence dans le premier axe de ce *SocioBrief*, la neutralité de l'espace public en termes notamment de genre n'est pas acquise.

Dédifférencier ce dernier signifierait justement assurer une coexistence entre différents groupes, non pas pour viser à une homogénéisation généralisée se basant sur les besoins d'un individu standardisé, mais pour permettre l'occupation et l'appropriation de l'espace public par une multitude de groupes sociaux minorisés. Tout en se gardant de vouloir segmenter et diviser l'espace, cette démarche vise une inclusivité complète en passant, entre autres, par l'adaptation du mobilier urbain aux besoins et nécessités de tous et toutes, sur le plan technique comme esthétique. Il est alors nécessaire de concevoir des espaces à forme ouverte à la modularité, la flexibilité et la neutralité favorisant leur appropriation.

### 10) Faciliter la mobilité de toutes les personnes usagères de la ville.

La planification de la ville contemporaine doit répondre aux exigences de mobilité<sup>15</sup>, qui participe à un égal accès de toutes et tous à la vie sociale et représente un besoin de

---

<sup>13</sup> La mixité choisie désigne le fait de se réunir entre personnes s'identifiant à une ou plusieurs minorités opprimées et discriminées en excluant la participation de personnes appartenant aux groupes pouvant être oppressifs ou discriminants.

<sup>14</sup> Ce genre d'initiative existe mais génère de fortes oppositions. Elles s'inscrivent dans la lignée des *affirmative action* des pratiques temporaires pour changer les représentations dominantes.

<sup>15</sup> La mobilité peut être envisagée comme un "phénomène à deux faces impliquant à la fois un changement social et un mouvement spatial" (Kaufmann, 2020, p.277), devenant socialement significatif

base consacré par le droit à la liberté de mouvement de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (Kaufmann, 2020). La mobilité peut être entravée pour maintes raisons parfois inégalement réparties entre les usager-ères, et son absence peut devenir source d'exclusion.

Pour une mobilité plus inclusive qui garantit l'accès de toute la population à la ville, il serait judicieux de repenser la hiérarchisation des utilisateurs/trices de l'espace urbain et des besoins de mobilité. D'une part, les voies de circulation et transports développés dans un contexte d'un urbanisme fonctionnaliste favorisent les trajets pendulaires entre les zones de travail productif, de commerces et de logements, majoritairement déployés sous forme de voies radiales entre le centre et les périphéries. Cette configuration occulte d'autres besoins de mobilité pour les activités dites reproductives et liées au soin (care), qui ont tendance à s'inscrire entre périphéries sur des cercles concentriques. Par ailleurs, pour répondre à la norme de mobilité dominante qui doit permettre la flexibilité et la réversibilité (Kaufmann, 2020, p.282), les besoins de circulation rapide des automobilistes sont encore priorisés au détriment d'une mobilité douce et piétonne, ce qui a pour conséquence l'établissement de chemins différenciés qui complexifient les déplacements de personnes dont les activités sont relatives au soin (care), les enfants en bas âge, les personnes âgées ou encore en situation de handicap.

Ainsi est-il nécessaire de ralentir la mobilité pour promouvoir au mieux le respect de sa diversité (Mezoued et al., 2020), ainsi que de développer des schémas de mobilité alternatifs au modèle fonctionnaliste qui intègrent les besoins de déplacement liés aux activités de soin et relatifs aux différences citées ci-dessus. L'implémentation de mesures de restriction du trafic automobile dans les centres urbains, le développement de bandes cyclables, zones piétonnes et de l'offre de transports en commun participent ainsi à l'appropriation de l'espace public par toute la population. Le déploiement des transports publics doit s'accompagner de pôles d'échanges multimodaux et d'autres mesures concrètes telles que l'arrêt à la demande pour le bus de nuit afin de promouvoir l'occupation des lieux publics par tous et toutes, aussi lors d'heures tardives et nocturnes. En effet, l'espace public lors de ces plages horaires est encore aujourd'hui d'usage majoritairement masculin.

---

dès lors qu'il modifie l'identité individuelle, comme les "changements entre la sphère privée et les sphères professionnelles ou entre les agendas personnel et professionnel" (Kaufmann, 2020, p.278).



# AXE 4 / HABITER LA VILLE EN SÉCURITÉ

**CONSTAT /** La sécurité peut, dans un premier temps, être favorisée par des mesures améliorant la visibilité de l'espace public (veillant notamment à la bonne illumination des rues et ruelles), ainsi que par une sensibilisation de la population aux questions de genre et de civisme. Toutefois, ces seuls éléments ne pourront à eux seuls remédier au sentiment d'insécurité largement partagé par les femmes, les minorités sexuelles et de genre. De fait, si « les violences envers les femmes dans l'espace public conditionnent leur liberté et leur autonomie de mouvement » (Lieber, 2002, p.42), la peur agit elle aussi sur leur perception de la ville. En enjoignant les femmes à observer la plus grande prudence face aux dangers qu'elles encourent dans la rue, ainsi que par la rhétorique selon laquelle ce serait aux femmes de faire attention, de marcher droit à leur but et de ne pas se faire remarquer dans leurs déplacements, *a fortiori* dans certains espaces ou à certaines heures, on fait de la vulnérabilité des femmes une évidence et des risques qu'elles encourent des menaces naturelles. Ces mécanismes participent d'une construction sociale de la peur que Koskela (1999) attribue à la dimension sociale de la rue et de la nuit.

La division sexuée spatiale et temporelle fait office de contrôle social sur les femmes qui doivent demeurer sur le qui-vive, exposées en continu à de potentielles violences (Hanmer, 1977), qu'elles soient symboliques (interpellations, sifflements, insultes) ou physiques. Elles mettent dès lors en place des stratégies d'évitement (agissant comme un couvre-feu virtuel) ou d'autodéfense. Pourtant, le sentiment d'insécurité exprimé par les femmes ne doit pas être sous-estimé. Il est nécessaire d'en tenir compte, car « il représente une entrave à la liberté de circulation et d'autonomie des femmes et révèle [...] le caractère androcentrique de l'espace public » (Lieber, 2002, p.48). De fait, on observe que l'acquisition d'une plus grande expérience « dans l'espace urbain permet aux femmes de dépasser la rhétorique du danger lié à la fréquentation du monde extérieur » (Lieber, 2002, p.51). Aussi, il s'agit, par les recommandations développées dans cet axe, d'encourager les femmes à jouir pleinement de l'espace

## Recommandations

### 11) Améliorer la visibilité dans l'espace public

Le Plan lumière de la Ville de Genève, révisé en 2021, met au centre l'objectif de préserver la biodiversité tout en incluant les usages et besoins humains. Il prévoit en particulier de "renforcer les définitions (objectives et subjectives) de la sécurité pour offrir un espace public nocturne accessible à tous et toutes en intervenant sur les aspects techniques de l'éclairage public (...) et en associant la population à la démarche" (Ville de Genève 2021, p.7) ; et indique le besoin d'éviter les contrastes menant à l'insécurité et de "jouir du même niveau lumineux et d'une certaine uniformité" (Ville de Genève, p.25). Reconnaisant la nécessité des impératifs écologiques, nous rappelons que le manque de visibilité constitue dans un contexte de peur ressentie une entrave à la liberté de mouvement et à l'autonomie des femmes dans l'espace public. Bien que celui-ci soit a priori accessible à toutes et tous, les ressentis et les pratiques évoquées dans les entretiens témoignent des inégalités en la matière. Aussi, nous encourageons la ville de Genève à concrétiser ces intentions en reconsidérant la visibilité de l'espace public genevois avec la participation des publics concernés incluant les minorités sexuelles et de genre, de manière à concilier les nécessités écologiques avec celles de justice sociale.

### 12) Encourager l'agir citoyen et les comportements solidaires

Il ressort de nos entretiens que les personnes usagères de la ville de Genève redoutent qu'il ne leur soit pas porté secours lorsqu'elles se trouvent en situation de danger (agressions physiques ou sexuelles ou des chutes sur la voie publique). Selon la théorie de l'effet spectateur, être témoin de violences en groupe opère une dilution de la responsabilité qui inhibe les initiatives individuelles (Van Laethem et Josset, 2020, p.176). Toutefois, il est établi qu'une présence de personnes différentes dans les rues est un gage de contrôle social et renforce le sentiment de sécurité (Cattacin, 2009). Nous invitons la ville de Genève à poursuivre l'effort d'information, d'encourager l'« agir citoyen » et tous les comportements solidaires, avec par exemple, la mise en place de campagnes de sensibilisation à l'effet spectateur. L'aménagement et le choix d'un mobilier urbain convivial dans des lieux assimilés à l'insécurité peuvent également favoriser la présence rassurante de personnes et le contrôle social horizontal (Lieber, 2022).

### 13) Déconstruire les sentiments de peur et d'insécurité

De nombreuses femmes témoignent de leur sentiment d'insécurité en ville à certaines heures ou dans certains lieux, qui coïncide avec les recommandations de prudence faites aux femmes face aux risques qu'elles encourent. En 2019, la ville de Genève a organisé dans le cadre du plan d'action OZSV, une marche nocturne afin de sensibiliser aux normes sociales qui conditionnent le rapport de nombreuses femmes à la nuit et à l'espace public. Considérant que l'acquisition d'une plus grande expérience de l'espace public réduit le sentiment de peur (Lieber, 2002, p.51), nous encourageons l'organisation de ces marches sensibles ou toute autre manifestation permettant aux femmes de prendre confiance dans leur usage de la ville et s'émanciper de la rhétorique du danger. Cette déconstruction du sentiment de peur passe aussi par la présence accrue de personnes différentes dans l'espace public, qu'il s'agisse de travailleurs et travailleuses sociales ou d'autres personnes investissant l'espace avec confiance.

# REMARQUES CONCLUSIVES

En conclusion de cette analyse concernant l'attention aux identités de genre dans la planification urbaine, ce qui ressort est d'un côté que la ville sensible aux questions genre ne doit pas être la ville sécuritaire et de la surveillance, mais une ville qui doit continuer à garantir les niches, les rencontres, les conflits démocratiquement abordés et résolus – une ville vivante pour tous et toutes (Van der Berg, 2017). De l'autre côté s'est déclinée une relativisation de l'orientation au genre tant en raison des entretiens menés que des observations ciblées. En effet, si d'un côté nous avons rédigé une liste de recommandations qui se propose comme un outil d'orientation pour une planification urbaine attentive au genre, d'un autre côté, au fur et à mesure que nous avançons dans l'étude, nous avons changé de posture pour adopter une perspective intersectionnelle dépassant le regard orienté exclusivement aux genres et mettant au centre de l'analyse les corps fragiles et leur place dans la planification urbaine (Cattacin et Gamba, 2019).

À la lumière des échanges avec les personnes expertes et professionnelles ainsi qu'avec les personnes directement concernées, notre regard s'est élargi dans une perspective intersectionnelle qui engage à porter l'attention sur ce qui est invisible et les populations marginalisées dans leur ensemble. Nos analyses nous ont amenées à être persuadé-es que la manière la plus efficace de porter attention aux différences de genre en matière de planification, c'est justement de planifier la ville sans céder à la tentation de le faire pour des sous-catégories, mais de se focaliser sur un renforcement de la participation et prise en compte de toute forme de situation personnelle fragile à risque d'être oubliée, comme celle des enfants, des sans-papiers et sans-abri. Il s'agit en effet d'imaginer une planification urbaine équitable au quotidien qui permet d'éviter les situations d'oppressions diverses.

**Pour cette raison, les recommandations que nous avons présentées ici se veulent une invitation à focaliser les planifications sur qui est invisible et exclu-e, ceci notamment par l'élargissement des propositions de participation à bas seuil. Ce que nous voulons exprimer par le concept de bas seuil, utilisé depuis plusieurs décennies en travail social, c'est la nécessité de penser une ville attentive à toutes différences par la contribution participative de qui n'est que peu écouté ou invisible.**

**Il pourrait sembler alors que le résultat de cette recherche cristallise en soi une contradiction, car la recherche d'une planification attentive aux genres nous amène à la conclusion apparente qu'il n'est pas nécessaire de penser spécifiquement aux genres. Au contraire, la perspective de genre a ouvert à considérer celles qu'on ne voit pas, rendant possible de déconstruire la soi-disant neutralité de l'espace et engager davantage de personnes de différentes catégories dans le processus d'aménagement urbain (Cattacin et Gamba, 2021). Gardant à l'esprit que les enjeux de genre ont été longtemps invisibilisés et risquent d'être à nouveau non pris en compte, le parcours que nous avons suivi dans l'analyse de cette catégorie de la différence et de sa présence ou absence dans les processus de planification nous a permis de réfléchir à d'autres différences à risque de discrimination ou rarement écoutées, à leur place dans la ville, et finalement à la possibilité de penser et planifier la ville ouverte.**

## BIBLIOGRAPHIE

Bauer, Ursula (2009). « Gender mainstreaming in Vienna ». *Kvinder, Kon et Forskning*, 3-4, Vienna : city of Vienna.

BPEV (2022). *Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences* [en ligne]. Etat de Genève.

Cattacin, Sandro (2009). « Differences in the City: Parallel Worlds, Migration, and Inclusion of Differences in the Urban Space ». In Hochschild, Jennifer L. et John H. Mollenkopf (Eds.), *Bringing outsiders in: transatlantic perspectives on immigrant political incorporation*. Ithaca: Cornell University Press, pp. 250-259.

Cattacin, Sandro et Fiorenza Gamba (2019). *The necessity of a difference-oriented urban planning practice*. Conference: Getting the measure Baukultur – 4th and 5th November 2019 at the Pavillon Sicli in Geneva. Parallel session 1: Streetscapes. Geneva: Davos Declaration 2018: 1-4.

Cattacin, Sandro et Fiorenza Gamba (2021). "Le opportunità della città aperta." *Terra Cognita*(37): 24-27.

Chestnutt, Rebecca (Ed.) (2011). *Gender mainstreaming in urban development*. Berlin: Kulturbuch Verlag.

Crenshaw, Kimberlé (1989), « Demarginalizing the intersection of race and sex. A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics ». *University of Chicago Legal Forum*, no 1.

Debonneville Julien et Marylène Lieber (2021). « Rappels à l'ordre sexué dans l'espace public : perspective intersectionnelle sur les violences dans l'espace public ». *Dynamiques régionales*, 12, pp.83-101

Eribon, Didier (2000) *Papiers d'identité. Interventions sur la question gay*. Paris : Fayard

Faure Emmanuelle, Edna Hernandez-Gonzalez, Corinne Luxembourg (Dir.) (2017). *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*. Montreuil, Le Temps des Cerises. 301 p.

Hanmer, Jalna (1977). « Violence et contrôle social des femmes ». *Questions féministes*, 1, pp.69-88.

Kaufmann, Vincent (2020). « Social implications of spatial mobilities ». In Jensen, Ole B. et al. (2020). *Handbook of Urban Mobilities*. New-York, Oxon: Routledge.

Koskela, Hille (1999). *Fear, control and space: geographies of gender, fear of violence, and video surveillance*. Department of geography University of Helsinki.

Lieber, Marylène (2002). « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté », *Nouvelles questions féministes*, Vol. 21, pp. 41-56.

Lieber Marylène (2020). « Vers une théorie intersectionnelle du genre ». In Lépinard E. et Lieber M. (2020). *Les théories en études du genre*. Paris : La Découverte, pp.97-109

Lieber, Marylène, Rebecca Cardelli, Caroline Dayer & Julien Debonneville (2020). *Genève, une ville égalitaire ? Les pratiques des femmes dans les espaces publics*. Genève : Service Agenda 21 – Ville durable.

Lieber, Marylène (2022). « L'espace public urbain et les différences ». Conférence du Forum sociologique 2022, Genève, 23 mars 2022.

Luxembourg, C. (2020). « Penser l'espace des systèmes de discriminations : pour une lecture spatiale de l'intersectionnalité ». *Les Cahiers de la LCD* n°12. Paris : L'Harmattan, pp.51-65.

Mezoued, Aniss M, Quentin Letesson et Vincent Kaufmann (2022). "Making the slow metropolis by designing walkability: a methodology for the evaluation of public space design and prioritizing pedestrian mobility." *Urban Research & Practice* 15(4): 584-603.

Mohamedou, Mohamed Mahmoud & Davide Rodogno (2022). Temps, espaces et histoires. Monuments et héritage raciste et colonial dans l'espace public genevois : état des lieux historique. Genève : IHEID et Ville de Genève.

Raubaud, Yves (2015). « La participation des citoyens au projet urbain : une affaire d'hommes ! », *Participations*, n°12, pp. 57-81.

Sassen, Saskia (2002). « Locating cities on global circuits. » *Environment and urbanization* 14(1), pp. 13-30.

Swiss LGBTI-Label (2021) Label de qualité Diversité pour onze autres entreprises en Suisse. [[en ligne](#)] (consulté le 16 mai 2022).

Tasan-Kok, Tuna, Ronald Van Kempen, Raco Mike and Gideon Bolt (2014). *Towards hyper-diversified European cities: A critical literature review*. Zutphen (NL): CPI Wohrmann.

Tummers Lidewij (2015). « Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme ». *Travail, genre et société*, 33, pp. 67-83.

Van Laethem, Nathalie et Josset, Jean-Marc (2020). « Outil 59. L'effet spectateur », La boîte à outils des soft skills, pp. 176-177.

Vertovec, Steven (2007). « Super-diversity and its implications. » *Ethnic and Racial Studies* 30(6), pp. 1024-1054.

Ville de Genève (2020). *La Ville de Genève féminise dix noms de rues*. Communiqué de presse du 26 août 2020.

Ville de Genève (2021). *Plan lumière II – Aujourd'hui et demain, éclairer autrement - synthèse*. Ville de Genève.

Ville de Genève (2021). *Objectif zéro sexisme dans ma ville*. [[En ligne](#)] (consulté le 16 mai 2022).

